Conseil d'administration #3

Compte-rendu

Date : 05/02/2024
Support : présentiel
Rédacteur : Bérénice DEBEAURAIN

Le Conseil d'administration réunit l'ensemble des participants à la vie du collège :
- Personnel administratif et d'éducation (Principal, Principale adjointe, Gestionnaire, CPE, Assistant d'éducation)
- Personnel médical (Infirmière)
- Personnel d'intendance et de restauration
- Enseignants délégués (représentants élus au conseil d'administration)
- Elèves délégués (représentants élus au conseil d'administration)
- Parents délégués (représentants élus au conseil d'administration)
- AESH (représentants élus au conseil d'administration) *(Abs.)*
- Conseil départemental (Élu et personnel qualifié)
- Municipalité (Élue)

Parents élus présents :
Fatou CASTAGNE, Aurélie MARCHAUDON, Bérénice DEBEAURAIN, Naïma RUCQUOI, Camille LOUBET, Noémie SANGELY, Sonia LIMORTE, Romain MOLIGNIER (non votant)

Parents élus Excusés :
Lionel MOLINIER, Carole RHALIES-MURAT, Magali DANJAN, Ghylaine LEVASSEUR, Jennifer MALONNI, Fabala SANGHOTT

Ordre du jour (extrait de l'ordre du jour officiel):
- Dotation Globale Horaire : préparation de rentrée scolaire 2024
- Calendrier 2e semestre
- Informations et Questions diverses

En Préambule – Intervention des Eco-délégués

Les élèves éco-délégués ont été invités à venir présenter les différents projets qu'ils sont en train de mener, sous la conduite de 2 professeures du collège, Mme Camborde et Mme Lethier.

Certains projets sont à un stade avancé et devraient être mis en place dès le mois de mars 2024. Pour cela, **ils auront besoin de l'appui des parents**, pour un accompagnement logistique et/ou matériel. Les parents délégués et les professeurs encadrants se mettront en relation pour définir et mettre en place l'aide nécessaire.

- **Projet 1 : Gaspillage alimentaire :** l'Association « Proportions » est intervenue. En cours d'étude.
- **Projet 2 : Revégétalisation du stade de l'espace :** en cours d'étude.
- **Projet 3 : AYA « Allons-y à vélo » :** challenge inter-collèges. Trajets à pied ou à vélo selon un circuit défini, pour un moment de partage écologique et économique. Le repérage du parcours est en cours. L'expérimentation pourrait être mise en place prochainement et nécessitera l'appui de parents encadrants.

- **Projet 4 : Le troc du collège :** face à la « fast fashion » et à la surconsommation de textile, dont l'industrie est très nuisible pour l'environnement, les éco-délégués souhaitent mettre en place un troc de vêtements au collège, qui se réalisé selon le calendrier suivant :
    - Du 18 au 22 mars : collecte (salles réservées au collège)
    - Du 25 au 29 mars : tri par taille et vérification de l'état
    - A partir du 29 mars jusqu'aux vacances de Pâques : redistribution selon un système de points (encore en réflexion)

  Ce projet nécessitera l'aide des parents à chaque phase.

Dotation Globale Horaire 2024

Le rectorat définit chaque année la dotation horaire globale qu'il affecte à chaque établissement pour l'année suivante. Il s'agit d'un nombre d'heures d'enseignement calculé en fonction des effectifs prévisionnels réalisés par le rectorat. *Voir détail en annexe.*

Le collège dispose de ces heures allouées comme il l'entend, dans le respect des directives gouvernementales quant aux enseignements qui doivent être dispensés selon les niveaux.

Le Conseil d'Administration n'a pas pour vocation de voter la dotation de l'état. Il ne peut se prononcer que sur la répartition proposée par le chef d'établissement.

Cette année, en prévision de la **réforme annoncée par le gouvernement** (dont les textes ne sont pas encore parus à l'heure du CA) **imposant la mise en place de groupes de niveaux** en Mathématiques et en Français dans les niveaux 6e et 5e, le collège a travaillé la répartition horaire, la répartition des classes et des groupes et la demande de moyens (les besoins en postes de professeurs) en fonction de ces contraintes. *Les principes de répartition des heures et des incidences sur les postes de professeurs est détaillé en annexe.*

La mise en place des groupes doit suivre l'organisation suivante :

- 3 groupes dans chaque matière : G1 Faibles : 15 élèves par groupe / G2 Intermédiaires : 26 élèves par groupe / G3 Performants : 30 élèves par groupe
- Chaque classe doit rester hétérogène et être composée d'élèves appartenant aux 3 groupes. Il ne doit surtout pas être fait de classes de niveaux.

Face à ce projet de réforme qui inquiète l'ensemble de l'équipe pédagogique, des parents, et des élèves, **deux motions ont été proposées au Conseil d'Administration** :

- Une motion établie par les enseignants, *jointe en annexe.*
- Une motion établie par les parents, *jointe en annexe*

A l'issue de la présentation de la répartition proposée par le chef d'établissement, des présentations des motions et des débats, la DGH a été soumise au vote *(pour rappel seule la répartition proposée par le chef d'établissement est votée, pas la dotation du rectorat ni la réforme du gouvernement)*.

L'ensemble du CA souligne la qualité de la répartition proposée par le chef d'établissement compte tenu des contraintes imposées. Néanmoins, certains membres ont choisi de voter contre cette DGH ou de s'abstenir (c'est le cas des parents et élèves élus, représentant respectivement 7 et 3 voix), en signe de protestation contre la réforme de l'état.

Vote DGH 2024 : **Pour :** 12 voix / **Contre :** 2 voix / **Abstentions :** 13 voix
La DGH est adoptée.

Haute-Garonne

Calendrier

A titre d'information :

- **29 Février et 1er Mars :** brevet blanc. Pas d'incidence d'EDT pour les autres niveaux.
- **4 au 8 mars :** voyages en Espagne pour l'ensemble des classes de 3e et une classe de 4e. Les élèves qui ne partent pas seront regroupés en 2 classes avec un EDT spécial cette semaine-là.
- **Mars :** échange avec élèves allemands. Ils seront accueillis du 5 au 11 mars par les élèves français et le collège, puis les élèves français partiront seront accueillis en Allemagne 15 jours après.
- **21 mars** : concours Kangourou 6èmes (concours de maths)
- **Passage de certificats / attestations à partir du mois de mars :**
  - Evalangue anglais 3e : obligatoire
  - Allemand sur inscriptions
  - Sécurité routière 5e et 3e
  - 26/04 : devoir commun de mathématiques 3e
- **13 au 17 mai : semaine internationale**
- **Fin mai :** fin des cours de 3e, CDC début juin.
- **Fin juin :** CDC autres niveaux
- **3 juin** (à confirmer) **:** réunion des parents CM2
- **4 juin :** oral du brevet : pas de cours pour les autres niveaux

Questions diverses

Passage au semestre : L'expérimentation sur 2 ans de l'organisation de l'année en semestres au lieu de trimestres touchera à sa fin à l'été 2024. M. Le Principal annonce que le choix entre maintien des semestres ou retour aux trimestres sera soumis au vote au prochain CA qui aura lieu le 25 avril 2024.

Travaux : la livraison prévue à la rentrée des vacances de février est retardée de 15 jours à 1 mois environ.

Discipline : Les parents lors des CDC ont fait remonter un problème de nombre important de bagarres dans la cour. Le collège indique qu'il n'y a pas de recrudescence d'incidents depuis le début de l'année par rapport à l'année dernière. Cependant, la réduction de la cour à cause des travaux et la densité d'élèves qui en est, de fait, accrue, est probablement à l'origine de ce ressenti.

Grèves : les parents délégués évoquent le problème d'absence d'information quant à la présence ou absence des professeurs les jours de grèves. Ils respectent leur droit de ne pas prévenir à l'avance, cependant ils demandent s'ils pourraient à minima prévenir dans la matinée les élèves concernant les cours de l'après-midi, afin de prendre en considération les difficultés liées à l'absence d'accueil des élèves entre midi et deux, le double trajet quotidien pour revenir au collège, le temps de repas réduit à cause des trajets…

Réponse : le droit de grève au second degré ne revêt aucune obligation d'information ni préalable, ni le jour même de la grève. Chacun est libre de prévenir ou non.

Point chauffage gymnase : le chauffage des vestiaires, couloir et petit gymnase a été rétabli. Le petit gymnase n'est cependant pas régulé car il y fait trop chaud pour des pratiques sportives.
Quant au grand gymnase, cela ne fonctionne toujours pas. Le chauffage est donc assuré par un petit radiateur soufflant très insuffisant, qui ne permet pas d'atteindre plus de 14°C.

Haute-Garonne

Conseil d'administration #3

Annexe au compte-rendu

Principes de répartition de la Dotation Globale Horaire pour la rentrée de septembre 2024 proposée par le collège, sur la base des effectifs et heures prévus par le Rectorat

LEXIQUE

DGH : dotation globale horaire : nombre total d'heures hebdomadaires dont dispose l'établissement.
HP : heure poste (temps complet)
HSE : heure supplémentaire effective
HSA : heure supplémentaire année (1 HSA = 30 HSE)
DANOIS : réserve d'HSA convertie en HSE
IMP : indemnité pour mission particulière (heures de travail non devant les élèves, exemple : coordination EPS)
PACTE : indemnité pour mission particulière en général devant les élèves (remplacement de courte durée, devoirs faits, EPI, clubs, vie de classe, etc…). 1 part de PACTE est à peu près équivalente à 1 HSA.
AP : accompagnement personnalisé
EPI : enseignement pratique interdisciplinaire
BMP : bloc de moyens provisoire
TZR : professeur titulaire de l'Education Nationale sur zone de remplacement.
PSTG : professeur stagiaire
CSR : complément de service reçu (poste partagé avec un autre établissement)
CSD : complément de service donné (poste partagé avec un autre établissement)

DOTATION DU RECTORAT

Prévision d'effectifs arrêtés par le rectorat

- 6ème : 210 élèves, 7 divisions (classes)
- 5ème : 208 élèves, 7 divisions
- 4ème : 188 élèves, 7 divisions
- 3ème : 185 élèves, 7 divisions
- **TOTAL :791 élèves, 28 divisions**

Heures règlementaires 6ème : 25h + 3h (marge) = **28h/classe** (au lieu de 26h + 3h=29h en 2023)
Heures règlementaires 5ème, 4ème et 3ème : 26h + 3h = **29h/classe**
Heures statutaires et AS (labo/sciences et autres) : **19h**
Dotation complémentaire pour création des groupes de niveaux en 6ème (français et maths) **: 17 heures** (9h en français et 8h en maths, répartis sur 8 groupes)

TOTAL DGH : 841 heures, soit une augmentation de 10h par rapport à 2023 : 17h supplémentaires pour la création des groupes, moins 7h enlevées en 6ème (1h par classe).

A cela s'ajoutent les **heures IMP**, inchangées : **10,5h**

Soit une DOTATION TOTALE de 851,5 h pour la rentrée 2024.

Haute-Garonne

REPARTITION DE LA DOTATION PROPOSEE PAR LE COLLEGE

Depuis 2023, la technologie est supprimée en 6ème, ramenant le **bloc sciences** à 3h au lieu de 4h. Mais le collège avait conservé 0,5h de technologie, avec 1,5h de SVT et 1h de physique. Cette année, la technologie sera totalement supprimée en 6ème, pour revenir à un horaire de 1,5h en SVT et en physique, soit 3h de sciences.
L'heure de sciences avait été réinjectée en français et maths en 2023. Cette année, le collège revient à l'horaire standard en français et maths, mais en créant les groupes de niveaux. L'horaire total des élèves de 6ème est donc ramené à 25h au lieu de 26h.

Le dispositif des groupes remplace celui de l'AP. Le calcul du rectorat, fondé sur le pourcentage d'élèves faibles indiqué par les évaluations de 6ème, affecte une dotation pour faire 8 groupes dans chaque discipline (français et maths), répartis sur 7 classes. Cette répartition n'étant pas gérable au niveau des emplois du temps qui nécessitent l'alignement de nombreux professeurs pour prendre en charge les différents groupes sur les mêmes heures, le collège a décidé de créer 9 groupes dans chaque discipline (pour ces raisons pratiques et pour éviter de faire des classes de niveaux), soit :

- Alignement 1 : 3 classes / 4 groupes
- Alignement 2 : 4 classes / 5 groupes

Le collège conserve toutefois l'AP existante dans toutes les autres disciplines, mais certaines heures seront rémunérées en Pacte plutôt qu'en HSE, et le « DANOIS » sera ramené à 1,5h.
En principe, **l'AP sera organisée comme suit :**

6ème :

- SVT : 1h classe entière + 1h quinzaine en demi-groupe (soit 1,5h/élève, 2h/prof)

5ème :

- SVT : 1h classe entière + 1h quinzaine en demi-groupe
- Physique : 1h classe entière + 1h quinzaine en demi-groupe
- Espagnol : 1h quinzaine en demi-groupe

4ème :

- Français, maths et anglais : 1h quinzaine en demi-groupe dans chaque discipline

3ème :

- Physique : 1h classe entière + 1h quinzaine en demi-groupe
- Technologie : 1h classe entière + 1h quinzaine en demi-groupe
- Français : 1h quinzaine en demi-groupe

Pour rappel, les demi-groupes et les dispositifs d'accompagnement personnalisé, conçus pour des travaux dirigés, établis selon un programme annuel rédigé par les équipes pédagogiques, ont pour but de permettre aux professeurs de bien épauler les élèves en difficulté tout en laissant travailler les élèves sans difficultés particulières en autonomie encadrée.

Langues :

En 6ème, la LV1 (anglais) est de 4h par semaine. Les « bi-langues » anglais/allemand ou anglais/chinois auront donc 4h d'anglais + 2h de LV2.

Le chinois étant une langue particulière, difficile à appréhender avant d'en avoir fait, le collège laissera la possibilité de changer d'option en fin de 6ème. Un élève arrêtant le chinois en fin de 6ème devra alors obligatoirement prendre espagnol en LV2 à partir de la 5ème. Les élèves qui continuent le chinois en 5ème s'engagerons jusqu'en fin de 3ème.

Haute-Garonne

INCIDENCE PREVUE SUR LES POSTES

- **Technologie :** 1 suppression de poste + 1 création BMP 15h (dans l'optique de conserver si possible M. Florensa qui n'a pas un temps plein sur le collège de Castanet)
- **Lettres modernes :** 1 TZR 18h
- **Mathématiques :** 1 TZR 18h
- **Histoire-**géographie : 1 BMP 12,5h
- **SVT :** 1 PSTG 8-10h ou 1 BMP 10h
- **Education musicale :** 1 PSTG 8-10h
- **Arts plastiques :** 1 PSTG 8-10h
- **Physique-chimie :** 1 BMP 12h
- **Eventuellement** 1 BMP 5h en Espagnol
- **1 poste mis au mouvement en EPS**

Pour mémoire, la répartition des types de supports de postes (postes fixes ou BMP par exemple), la suppression et la création de postes, sont du domaine du Rectorat, et non de celui du CA du collège.

Motion proposée au CA du 5 février 2024

La mise en place de groupes de niveau : la fausse bonne idée

En tant que professionnels aguerris de l'Education Nationale, nous avons suffisamment de recul pour savoir que les groupes de niveau sont une fausse bonne idée. Ils n'aident pas les élèves en difficulté. Au contraire, ils contribuent à creuser les inégalités, tout en abaissant le niveau général, car le bénéfice qu'en tirent les élèves en réussite est inférieur à l'abaissement du niveau des élèves en difficulté. Les groupes de niveau, c'est donc une école à la fois moins efficace et plus inégalitaire.

Outre cela, les conséquences d'une telle réforme nous questionnent et nous inquiètent :

1. Pour les élèves les plus fragiles, un entre-soi forcé de 9h hebdomadaires en plus « petits » effectifs qui :

· Stigmatise les élèves en difficulté et donc abaisse l'estime de soi.

. Concentre les élèves en difficulté mais aussi des situations aussi variées que complexes (PAP, PPRE, PPS ...)

· Pourrait rompre la dynamique d'entraide en groupe classe.

. Abaisse le niveau des exigences : cantonne les élèves dans leur niveau sans réelles perspectives car les professeurs ne pourront pas approfondir les connaissances et les élèves de ce groupe ne pourront pas rattraper des élèves qui avancent plus vite et changer de groupe. Le risque, est donc de voir le destin scolaire d'un élève déterminé à peine sorti de l'école primaire et de rompre ainsi l'égalité des chances.

2. Pour les élèves sans difficulté majeure

· Ne favorise pas l'acceptation de la différence et l'inclusion des plus fragiles.

· Favorise la compétition entre plus performants ne faisant qu'augmenter la pression sur des élèves dont l'état psychologique a récemment été évalué comme dégradé.

· Condamne à passer toute sa scolarité dans des groupes surchargés, puisque la création des groupes allégés se fait sans moyens financiers. Même pour de bons élèves, c'est un handicap pour le travail de la rédaction, l'acquisition des méthodes, qui nécessite de pouvoir accompagner chaque élève au plus près de son travail individuel.

3. Pour tous les élèves :

. Les élèves sont regroupés dans 3 "groupes classes" différents :la classe de 6^{e} puis la classe de mathématiques puis la classe de Français avec à chaque fois des camarades différents, ce qui ne va pas faciliter l'adaptation des 6e au collège.

· Ces groupes de niveau étant mis en place sans moyens suffisants, cela se fait en supprimant les aides existantes : les demi-groupes en mathématiques et en français, qui permettent d'accompagner les élèves de façon plus personnalisée.

4. Pour les élèves, leur famille et les professeurs :

. Les conseils de classe se tiendront souvent sans professeur de français ou de mathématiques (qui ne pourront multiplier les conseils puisque leur groupe est composé d'élèves de plusieurs classes).

· La mise en œuvre de la réforme se fait à marche forcée, sans prise de recul, sans prise en compte d'études scientifiques tangibles, sans moyens suffisants, sans texte, sans décret. (Ils devaient arriver d'ici la fin du mois).

· Des emplois du temps épouvantables tant pour les élèves que pour les enseignants, en raison des très fortes contraintes liées à l'alignement des heures effectuées en groupes de niveau. La dernière réforme du lycée a montré les conséquences redoutables de ces alignements sur la qualité des emplois du temps.

· Dans un contexte de pénurie d'enseignants, cette création de groupes crée de nouveaux besoins qui ne pourront être pourvus que par le recours massif à des professeurs contractuels, c'est-à-dire non formés, ou peut-être même un manque de professeur.

· Il deviendra impossible de remplacer un professeur de mathématiques ou de français absent ponctuellement, puisque les professeurs de la classe n'auront pas les mêmes élèves. Quant aux remplacements de longue durée, ils vont devenir encore plus difficiles, les contraintes d'emploi du temps devenant majeures. Les problèmes de remplacement évoqués régulièrement vont s'accentuer au lieu d'être réglés.

· Les professeurs de mathématiques et de français n'auront plus de classes mais des groupes : ils ne pourront plus exercer la mission de professeur principal correctement. Il sera alors difficile de trouver un professeur principal pour chaque classe et donc un interlocuteur pour les familles, un référent pour les élèves. Ils risquent de se trouver isolés si un groupe dysfonctionne, ils ne pourront pas s'appuyer sur des collègues pour mieux le prendre en main puisqu'ils n'auront pas le même groupe.

· C'est la fin des projets pédagogiques interdisciplinaires, dont on sait qu'ils peuvent porter un groupe, motiver les élèves, puisque les différents professeurs n'auront plus les mêmes groupes ou classes.

Nos demandes :

- Que soit abandonnée cette réforme délétère qui va dans le sens d'un creusement des inégalités, d'un affaiblissement des résultats de notre système, d'une dégradation de nos conditions de travail (élèves, comme professeurs) déjà mises à mal et d'un inexorable casse-tête pour les chefs d'établissement (EDT, personnels, locaux).
- Nous réclamons des moyens pour l'école publique :

- Réduire les effectifs des classes pour arriver à des effectifs plus acceptables comparativement aux données européennes.

- Garder des profils hétérogènes de classe avec possibilité de dédoublement (AP, soutien,) pour la réussite de tous.

-Des moyens à l'école primaire pour aider les élèves en difficulté (réseau d'aide, classe moins surchargées).

-Des possibilités de prise en charge pour les élèves qui relèvent de structures spécialisées (itep, ulis, segpa,...).

- Réserver les moyens de la marge d'autonomie pour le maintien des dispositifs qui donnent satisfaction : groupes modulables sur une partie du temps d'enseignement et établis sur les besoins (soutien ou approfondissement en mathématiques et en français), groupes en français, en espagnol, en anglais, en technologie, en SVT, en SPC et offres optionnelles LCE, bilangue, LCA.

Les professeurs du collège Jean Jaurès de Castanet.

Proposition de motion des parents élu du collège Jean Jaurès de Castanet Tolosan

Les parents élus au Conseil d'Administration du collège Jean Jaurès réuni le 05 février 2024 ont décidé de s'abstenir sur la répartition des moyens proposée par le chef d'établissement.

Nous ne remettons aucunement en cause le travail de ce dernier, mais souhaitons protester contre la création des groupes de niveaux imposée par les autorités académiques, ainsi que contre l'insuffisance des moyens alloués.

Nous soulignons tout d'abord qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'est paru à ce jour sur les groupes de niveau.

Ainsi, cette injonction académique prive en premier lieu, l'établissement de son autonomie en matière pédagogique et éducative d'organiser l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que de décider des modalités de répartition des élèves.

Elle prive également le Conseil d'Administration de son premier pouvoir décisionnaire : fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative et, en particulier les règles d'organisation de l'établissement.

Surtout l'instauration de groupes de niveaux aura une forte incidence psychologique et physique sur les élèves : en stigmatisant les élèves les plus en difficulté, en risquant d'engendrer du stress supplémentaire sur les élèves qui changeraient de groupe en cours d'année, en complexifiant les emplois du temps et en provoquant de possible perte de repère.

Nous soulignons ensuite l'insuffisance des moyens alloués au regard des besoins de l'établissement, ce d'autant plus si des groupes de niveaux sont créés.

Ainsi, l'établissement ne gagne que 9 heures pour un effectif supplémentaire de 8 groupes de niveau en mathématiques et français en 6ème et 5ème au lieu de 7 classes dans les autres matières, sa marge de manœuvre est ainsi de plus en plus limitée dans ces matières fondamentales. La faiblesse continue de la dotation depuis de nombreuses années et les réformes successives conduisent à l'augmentation des effectifs des classes et ne permettent plus d'assurer des conditions d'apprentissages favorables à la réussite scolaire de tous. Or, les besoins sont énormes et urgents : inégalités scolaires, détresse et décrochage scolaire, programmes et rythme des apprentissages trop denses, cours non assurés… L'Etat manque à son devoir de service public d'éducation de toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Nous ne voulons pas que les DHG soient un déni de la situation sociale et scolaire et permettent au contraire à tous les élèves de se construire le futur épanouissant auquel ils ont droit.

Si un texte est adopté sur les groupes de niveau après le Conseil Supérieur de l'Education du 08 février 2024, les moyens attribués aux établissements devraient être fortement revus à la hausse pour devenir bien supérieurs à ceux alloués aujourd'hui, permettant ainsi à notre établissement de jouer pleinement son rôle et d'assurer la réussite de tous les jeunes.